

COMMUNICATION SUR LES PROGRÈS (COP)

Période couverte par votre communication sur les progrès (COP)

De : À :

1. DÉCLARATION DE SOUTIEN CONTINU DE LA PART DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (DU PROPRIÉTAIRE OU DU PRÉSIDENT DANS LE CAS D'UNE PETITE ENTREPRISE)

Veuillez utiliser l'espace encadré ci-dessous pour inclure la déclaration de soutien continu signée par le dirigeant de votre société.

Le 23 novembre 2022

À nos parties prenantes :

Je suis heureux de confirmer que 3DS Groupe réitère son soutien envers les Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette nouvelle communication annuelle sur les progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Marvyn DOUARD
Directeur Général

2. DESCRIPTION DES ACTIONS

Droits de l'homme

Savoir-être

Le travail est réalisé dans des espaces collectifs (open space), il est donc exigé que chaque salarié ait une attitude convenable, et porte une tenue adéquate à ses circonstances de travail. Dans cette optique de respect de tous, l'atmosphère sonore ne doit pas être nuisible et porter atteinte au travail d'autrui. Évoluer avec respect et confiance permet d'assurer un travail d'équipe serein.

Santé, hygiène et sécurité

3DS Groupe garantit des conditions de travail adéquates à ses collaborateurs, y compris en matière de santé et sécurité, lesquels ont le devoir d'y contribuer par le respect des règles de l'entreprise en la matière.

Nous assurons à l'ensemble de nos collaborateurs une sécurité au sein des locaux et sur les différents lieux d'intervention. Tout d'abord, en fournissant un équipement de protection individuel à chaque collaborateur.

Les machines situées dans notre atelier sont manipulées par des experts. Tous les locaux sont munis d'extincteurs en cas d'urgence.

Formation et apprentissage

Chaque employé a le droit d'être formé, conformément à la loi, que ce soit pour assurer son emploi avec toutes les évolutions qu'il comprend, que pour envisager une évolution. 3DS Groupe s'engage à assurer la formation d'un(e) jeune en contrat d'insertion ou d'alternance.

Équité et non-discrimination

3DS Groupe attend de ses dirigeants qu'ils respectent l'égalité entre les sexes au travail.

Aucune discrimination comme le genre, le sexe, l'origine ethnique, la religion, l'âge, le handicap, la maternité, l'orientation sexuelle ou l'orientation politique ne sera tolérée et ne saura influencer sur l'embauche, le salaire, le statut, l'accès aux formations, la promotion ou encore le licenciement, ni tous autres comportements physiques, verbaux ou visuels offensants. Le Groupe assure qu'il dispose des politiques et procédures nécessaires à la promotion de cette égalité, de cette diversité et de cette inclusion, plus encore, de favoriser un environnement dépourvu de harcèlement et de représailles.

Lutte contre le harcèlement

3DS Groupe encourage la lutte contre le harcèlement moral et/ou sexuel. Chaque collaborateur est traité avec égalité et respect. Aucune sanction physique, ni harcèlement ou tout autre abus de nature physique, sexuelle, psychologique, écrit ou verbale ne sera toléré au sein du Groupe.

Équipements de protection individuelle

CONCEPTION, FABRICATION & DÉPLOIEMENT

Déploiement d'image | Signalétique | Vitrophanie | Enseigne | Visuels & Adhésifs
Solutions d'écriture | Habillage de surface | Films solaires & techniques

TRANSFORMATEUR |
APPLICATEUR



Dans le but d'assurer la sécurité de notre personnel, de nos sous-traitants et des éventuels tiers, il est obligatoire de porter les équipements de protection individuelle (EPI) suivants, sur tous nos sites de déploiements :

Tous les collaborateurs sont tenus de se conformer aux règles cardinales suivantes : casque, chaussures de sécurité, vêtements de haute visibilité, casque anti-bruit, gants.

→ Tous les EPI exigés pour une tâche précise, doivent être correctement portés et utilisés. Cette règle s'applique en particulier, mais pas exclusivement, lors de l'utilisation d'objets contondants (cutter, plaque en dibond...), de la manipulation de liquides en zones fréquentées (possibilités de chute), du travail en hauteur (positionnements sur des échelles, nacelles, escabeaux, échafaudages...), de l'utilisation de diables de chantier, mais aussi lors d'accès à des zones à risques, préalablement signalées.

→ Les protections collectives doivent être mises en place avant toute intervention sur chantier (filets amortisseurs de chutes, gardes corps des échafaudages, capots insonorisant sur certaines machines...).

→ Tout accident du travail ou incident doit être déclaré. Il sera par la suite analysé afin d'en déterminer les causes, de décider des actions correctives et d'en partager les enseignements.

Travail

Le travail des enfants

3DS Groupe s'engage à appliquer les dispositions relatives à l'élimination du travail des enfants et à la protection des enfants. 3DS Groupe s'engage en particulier à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum légalement requis, conformément à la loi française du 22 mars 1841 qui interdit aux enfants de moins de 16 ans de travailler. Le Groupe ne tolérera pas le travail illégal ou l'exploitation d'enfants sur le lieu de travail et coopérera avec les forces de l'ordre pour traiter les cas dont il aurait connaissance.

Le travail non-déclaré

L'activité professionnelle exercée par nos collaborateurs est déclarée par un contrat de travail puisque selon le Code du travail, toute activité réalisée dans un but lucratif doit être déclarée pour bénéficier du statut de travailleur et payer des cotisations sociales. 3DS Groupe s'engage à ne pas avoir recours au travail illégal tel que défini par les lois françaises.

Traite des êtres humains et droit au travail volontaire

3DS Groupe s'engage à ne pas avoir recours au travail forcé ou obligatoire, c'est-à-dire tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré. La rétention, comme condition d'emploi, des papiers d'identité, passeports, certificats de formation, permis de travail ou tout autre document d'identification est interdite, de même que l'obligation pour les travailleurs de fournir des dépôts ou garanties financières.

3DS Groupe ne s'associera pas avec des organisations ou entités qui tolèrent le travail sous contrainte ou forcé avec peu ou aucune liberté de choix, ou le pratiquent elles-mêmes.

Environnement

Notre démarche RSE ?

Chaque année 3DS est audité par Ecovadis pour noter notre démarche RSE (organisme indépendant). En mai dernier nous avons obtenu la médaille d'or avec une note globale de 73/100, ce qui nous place parmi le top 5% des entreprises respectueuses des normes environnementales. Notre démarche est double :

En interne :

- Recyclage l'ensemble des déchets de l'atelier et du bureau
- Processus gestion de projets 100% digitale
- Nous faisons appel à des sociétés d'insertion professionnelle

Pour nos projets :

- Utilisation de machine d'impression latex (sans solvants) avec encrage à base d'eau.
- Utilisation de films sans PVC certifiés GREENGUARD ou ECOLOGO
- Utilisation de led pour la fabrication des enseignes
- Proposition de produits comme le DINOC permettant de rénover les surfaces sans les changer.

Imprimer de manière responsable

En 2022 nous avons obtenu le label Imprim'vert qui a pour objectif principal d'œuvrer à la protection de l'environnement en réduisant les impacts environnementaux liés à l'imprimerie. Comme dit précédemment nos machines d'impression latex et encres à base d'eau utilisées sont respectueuses de l'environnement. Pour le recyclage des consommables, nous avons créé une zone dédiée pour stocker les encres avant le passage d'HP qui se chargera de les recycler. De plus, une sensibilisation environnementale du personnel de l'entreprise est assurée afin de faire connaître quels sont les enjeux d'une impression plus responsable.

Réduire notre impact sur l'environnement

Conscient que le respect de l'environnement est un enjeu crucial, nous avons décidé d'en faire une préoccupation collective et partagée avec toutes les parties prenantes de la société.

Pour répondre à notre volonté de réduire notre impact sur l'environnement, nous avons pris des initiatives visant à promouvoir une plus grande responsabilité écologique, notamment en favorisant l'utilisation de produits toujours plus respectueux de l'environnement ou encore en réduisant notre économie d'énergie.

3DS Groupe intègre les critères de respect de l'environnement, d'hygiène et de sécurité dans l'achat de produits et services, la conception, la réalisation et la mise en œuvre de ses propres produits et services afin de réduire son impact dans ces domaines tout au long de leur cycle de vie, tout en maintenant et/ou améliorant leur qualité.

Recyclage et valorisation de nos déchets

Parce que nous sommes conscients de notre impact environnemental, nous avons fait appel à une société extérieure experte dans le recyclage des déchets d'entreprises. Les Joyeux Recycleurs nous aide dans notre mission de recyclage de nos déchets mais aussi dans notre engagement social car pour chaque kilo de déchet collecté, 5 centimes d'euros de dons sont reversés à l'association Ares Atelier œuvrant pour l'insertion professionnelle.

Pour aller plus loin dans notre démarche de réduction des déchets, nous avons mis en place une fontaine à eau (froide, chaude et pétillante) et nous avons distribué des gourdes en verre à tous nos collaborateurs dans le but d'arrêter la consommation de bouteilles en plastique au sein de nos locaux.

Lutte contre la corruption

La lutte contre la corruption et le trafic d'influence requiert l'adoption de pratiques irréprochables qui renforcent la confiance des clients, des collaborateurs, des partenaires et de l'ensemble des parties prenantes.

Ce code de conduite est destiné à être utilisé comme référence pour guider les collaborateurs dans l'identification des situations relevant de la corruption ou du trafic d'influence dans leurs missions quotidiennes et du comportement à adopter face à ces situations.

Les collaborateurs de 3DS Groupe doivent impérativement prendre connaissance et respecter ce code de conduite, ainsi que toutes les règles internes locales spécifiques qu'ils peuvent être tenus de suivre.

Cadeaux et invitations

Les cadeaux désignent les avantages de toutes sortes, y compris en nature, offerts gratuitement tels que : invitations, repas, divertissement... Les collaborateurs doivent être vigilants en matière de cadeaux et d'invitations qui contribuent à établir de bonnes relations d'affaires, mais peuvent être considérés comme un moyen d'influencer une décision, de favoriser une entreprise ou une personne. Ainsi, les cadeaux peuvent ressembler ou être perçus comme des actes de corruption active ou passive. Par conséquent, avant d'offrir ou d'accepter un cadeau ou une invitation, les collaborateurs doivent consulter la politique cadeaux de l'entreprise afin de vérifier si la valeur du cadeau ou de l'invitation entre dans la catégorie de ceux ayant une valeur symbolique et qui sont les seuls autorisés.

Partenaires commerciaux

3DS Groupe peut faire appel à différents partenaires, fournisseurs et/ ou sous-traitants. En accord avec nos valeurs, nous nous engageons à bâtir une relation basée sur la confiance, la transparence, le respect, la pérennité de la relation commerciale et sur l'éthique des affaires. Il est important que les fournisseurs et sous-traitants de 3DS Groupe s'engagent à respecter la charte fournisseurs mise en place qui reprend les règles et engagements du présent code. Ils doivent également s'assurer du respect de ces engagements par leurs équipes et/ou leurs propres fournisseurs, sous-traitants.

Conflits d'intérêt

Le conflit d'intérêts désigne toute situation où les intérêts personnels d'un collaborateur (ou ceux d'une personne morale ou physique à laquelle il est lié ou proche) sont contraires aux intérêts de 3DS Groupe.

L'intérêt personnel peut concerner le salarié lui-même ou ses proches (famille, amis), partenaires commerciaux ou organisation dans laquelle il ou elle occupe une fonction (bénévole ou rémunérée). L'intérêt personnel peut de ce fait affecter son discernement et/ou sa décision. Dans la mesure où un conflit d'intérêts peut cacher un acte de corruption, il est primordial que les collaborateurs soient vigilants quant à la survenance de situations de conflits d'intérêts

Marchés, contrats et agents publics

La corruption et le trafic d'influence sont des pratiques interdites, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Les collaborateurs de 3DS Groupe doivent faire preuve d'une vigilance accrue en matière de marchés et contrats publics, ainsi que dans leurs relations avec les agents publics. Les marchés publics, à savoir les contrats passés avec le gouvernement d'un pays ou avec des entités publiques nationales, régionales ou locales, sont soumis à des règles et procédures strictes. Les cadeaux, avantages ou opérations de relations publiques offerts aux agents publics sont strictement interdits. Certaines opérations impliquant des agents publics nécessitent une vigilance particulière.

CONCEPTION, FABRICATION & DÉPLOIEMENT

Déploiement d'image | Signalétique | Vitrophanie | Enseigne | Visuels & Adhésifs
Solutions d'écriture | Habillage de surface | Films solaires & techniques

TRANSFORMATEUR |
APPLICATEUR |



3. MESURE DES RÉSULTATS

Notre responsabilité sociale

Favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs



Notre responsabilité économique

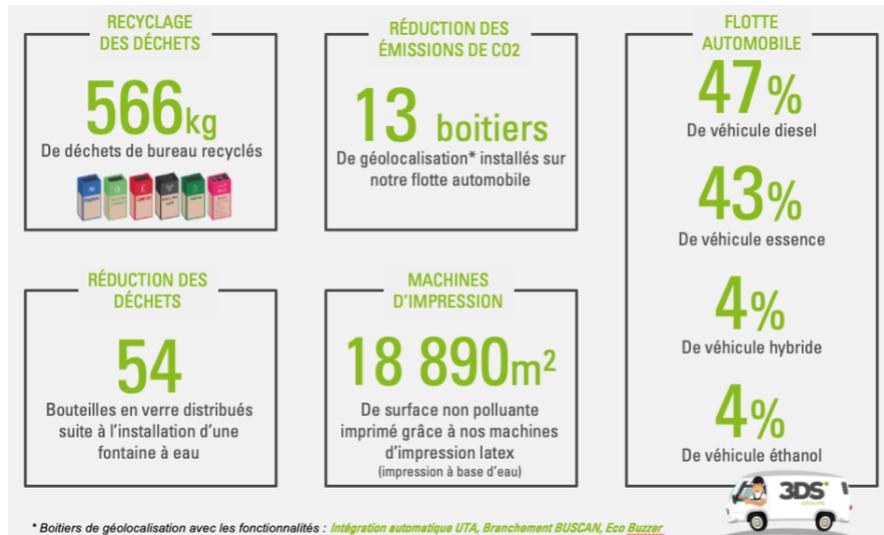
Développer des relations et des solutions éthiques



CONCEPTION, FABRICATION & DÉPLOIEMENT

Déploiement d'image | Signalétique | Vitrophanie | Enseigne | Visuels & Adhésifs
Solutions d'écriture | Habillage de surface | Films solaires & techniques

Réduire notre empreinte environnementale



Notre responsabilité environnementale

Le recyclage de nos déchets de bureau en 2021 ont permis :

